

Titre professionnel d'Assistant Médical

Le métier d'assistant médical est né du plan santé 2022 mis en place par le gouvernement. Il épaulé le médecin généraliste ou spécialiste dans son quotidien. Il réalise des actes médicaux simples et des tâches administratives.

L'ACPPAV vous accueille dans un cadre moderne et dynamique

- ▀ Salles multimédia et Internet
- ▀ Centres de documentation et de ressources
- ▀ Salles techniques



Un titre professionnel de niveau 5

Durée :

- 1 an, pour les titulaires d'un niveau 4 (600 h/2 jours par semaine)
- 125 heures pour les titulaires d'un DEI, DEAS ou DEAP

Formation accessible en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et formation continue

Ensemble construisons et réalisons votre projet professionnel



ACPPAV
Le Technoparc
14 rue Gustave Eiffel
78306 POISSY Cedex
Tél. 01 39 22 10 60
Fax. 01 39 22 10 50



ACPPAV
Centre Hoche
25 rue Hoche
91260 JUVISY-sur-ORGE
Tél. 01 69 21 92 16
Fax. 01 69 21 07 60



► La formation

- Accueillir et informer le patient
- Gérer le cabinet (prise de rendez-vous, facturation, usage des plateformes, dossier patient informatisé)
- Utiliser et maîtriser le matériel et équipements (outils de communication à distance, outils informatiques de transmission...)
- Assister le praticien
 - Organisation matérielle de la consultation
 - Aide à l'habillage ou au déshabillage
 - Prise de constantes, réalisation d'actes techniques
 - Suivi des vaccinations
 - Aide à la réalisation d'actes techniques.
 - Entretien, nettoyage, désinfection des matériels et des surfaces
 - Elimination des déchets de soins
 - Gestion et prévention des risques
- Gérer le dossier administratif du patient et son parcours de santé
 - Gestion des informations administratives et médicales
 - Information, orientation et conseil aux patients
 - Organisation du parcours d'aide et de soins
 - Facilitation de la coordination entre les différents intervenants et travail en équipe



► Conditions d'inscription

- Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4 et être âgé de 17 ans au moins
- Ou être détenteur d'un :
 - Diplôme d'Etat d'infirmier (DEI)
 - Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

► Lieux d'exercice

Cabinets de médecins généralistes ou spécialistes.

► Le métier

La création du métier d'assistant médical est l'une des mesures phares de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

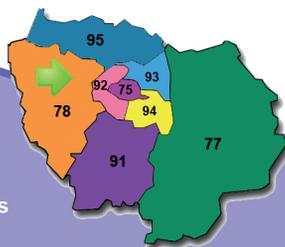
L'assistant médical prend les rendez-vous, accueille les patients, assure la gestion administrative des dossiers et actes médicaux, facture les actes. Il prépare également la consultation en assurant des actes simples (prendre la température et la tension, peser le patient et vérifier son état vaccinal, stériliser le matériel médical). Il coordonne le parcours du patient avec d'autres professionnels de santé afin d'assurer la prise en charge et la continuité des soins

Outre le dynamisme, la motivation, la rigueur, la discrétion et la retenue, l'assistant médical doit également faire preuve de sens du contact, d'organisation, du respect du cadre réglementaire et des procédures. Il maîtrise les outils informatiques et les termes spécifiques à l'activité et doit s'adapter à l'exercice en équipe pluri-professionnelle.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, contacter :

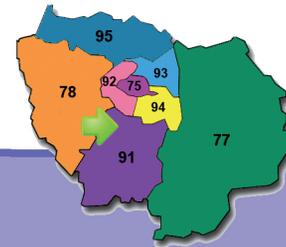
- l'ACPPAV de Poissy au 01 39 22 10 60
accueilpoissy@acppav.org
- l'ACPPAV de Juvisy au 01 69 21 92 16
accueiljuvisy@acppav.org

Formation accessible aux personnes en situation de handicap



Accès au site de POISSY :

Stations RER : Poissy, Achères-Ville.
RER ligne A - Correspondance avec bus.
Stations Bus :
Lignes 54, 05, 16, A2.



Accès au site de JUVISY :

Station RER : Juvisy-sur-Orge.
A 16 minutes de la Gare d'Austerlitz,
A 20 minutes de la Gare de Lyon,
RER ligne C ou RER ligne D,
Sortir côté Condorcet.

<http://www.acppav.org>

